

voter pour ou contre n'importe lequel de ses articles lorsqu'il nous sera présenté. Si le leader du gouvernement présente ce bill avec cette entente, je consens volontiers à sa deuxième lecture.

L'honorable M. DANDURAND: Je crois que mon honorable collègue a exprimé ma pensée clairement et dans des termes peut-être meilleurs que ceux que j'aurais employés. Naturellement, en disposant de ce bill, nous nous bornons aux limites que nous nous sommes assignées par une résolution unanime de la Chambre, et en le présentant je ne veux en rien limiter ou même créer l'idée que je veux limiter les pouvoirs du Sénat. Un certain nombre d'articles du bill principal des crédits ont déjà été adoptés dans l'autre Chambre, mais ils n'apparaissent pas dans ce bill qui contient un douzième de tous les crédits, même de ceux qui ont été votés.

L'honorable M. POPE: Contient-il un douzième de tous les articles et de chacun d'entre eux?

L'honorable M. DANDURAND: De tout le bill des subsides.

L'honorable M. POPE: Un douzième des articles du bill?

L'honorable W. B. ROSS: Du tout.

L'honorable M. POPE: Ainsi, en adoptant ce bill, nous acceptons le principe contenu...

L'honorable M. CASGRAIN: Non.

L'honorable M. DANDURAND: C'est la réserve que vient justement de faire avec insistance mon honorable collègue de la gauche.

L'honorable W. B. ROSS: Je n'admets pas que ce bill vote le douzième de chacun des articles du bill des subsides; il vote le douzième du montant total. Sir Henry Drayton dit:

Nous sommes protégés, je suppose, par le texte du bill qui déclare plus loin qu'il s'agit de l'adoption de seulement un douzième de tous les subsides.

Les termes du bill diffèrent de cet énoncé et s'appliquent au douzième de chaque article.

L'honorable M. POPE: Je désirerais savoir si, dans le cas où nous adopterions ce bill ce soir, un douzième de chaque crédit serait disponible demain.

L'honorable M. DANDURAND: C'est ce que je comprends.

L'honorable M. POPE: Ce n'est pas le douzième du montant total.

L'honorable M. ROSS.

L'honorable M. DANDURAND: Je ne vois pas bien la différence.

L'honorable M. ROBERTSON: Puis-je faire remarquer à mon honorable collègue que le montant total des subsides s'élève à environ \$345,000,000. Cette somme de \$15,000,000 ne représente nullement le douzième du montant total. Je crois que c'est là le point que l'honorable sénateur qui vient de parler (l'honorable M. Pope) a dans son esprit. Il me semble que ce bill ne vote peut-être qu'un douzième des crédits du service public.

L'honorable M. DANDURAND: Voici le bill qui nous occupe:

Sur et à même le fonds du revenu consolidé, il peut être payé et appliqué une somme n'excédant pas en tout quinze millions, neuf cent trente-quatre mille, deux cent quatre-vingt-onze dollars et six cents, pour subvenir à diverses charges et dépenses du service public, à compter du premier jour d'avril mil neuf cent vingt-six jusqu'au trente et unième jour de mars mil neuf cent vingt-sept, auxquelles il n'est pas autrement pourvu, soit un douzième du montant de chacun des différents articles qui doivent être votés, énumérés dans le budget pour l'année financière finissant le trente et un mars mil neuf cent vingt-sept, présenté à la Chambre des communes, à la session actuelle du Parlement.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la deuxième fois.

L'honorable M. DANDURAND: Avec la permission de la Chambre je propose la troisième lecture du bill.

L'honorable M. POPE: Demain.

L'honorable M. DANDURAND: C'est bien.

La motion pour la troisième lecture est remise à demain.

LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

Sur proposition de l'honorable M. Dandurand que le Sénat s'ajourne:

L'honorable J. P. B. CASGRAIN: Honorables messieurs, avant l'ajournement, je désirerais vous parler d'un certain sujet. Depuis notre dernière réunion a eu lieu un événement très important non seulement pour cette Chambre, mais aussi pour tout le pays. Un de nos collègues, l'honorable leader du Gouvernement, s'est rendu à Genève et a assisté à l'assemblée de la Société des Nations, et je vois que notre honorable collègue a donné des entrevues aux journaux. Je désire faire remarquer à l'honorable ministre que s'il n'avait pas été membre de cette Chambre, il ne serait pas allé là-bas, et il est très important qu'il donne d'abord à ses collègues les renseigne-